

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 octobre 2016, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier, Catherine Pelletier et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 26.

08-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – réparation et réfection de pavage d'asphalte
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 - 13.1 Autorisation – Cas de dispense prévu à la politique d'achat
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

09-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. David Miljour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

10-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION ET RÉFECTION DE PAVAGE
D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande avec un entrepreneur, relativement à l'exécution de travaux de réparation et de réfection de pavage d'asphalte, selon les besoins ponctuels de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cet entrepreneur doit détenir une licence pour les sous-catégories 2.5 et 2.7 de la Régie du bâtiment du Québec, en lien avec les travaux requis de pavage d'asphalte;

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des travaux de réparation et de réfection de pavage d'asphalte pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire soit octroyé à l'entrepreneur « Les pavages et terrassements St-Bruno inc. », pour un montant approximatif de 417 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 octobre 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

11-CE-2016-2017

AUTORISATION – CAS DE DISPENSE PREVU A LA POLITIQUE D'ACHAT

CONSIDÉRANT l'article 5.4.4 « Cas de dispense et d'exception » de la Politique d'achat, édictant que « Dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous réserve du respect des seuils permis par la loi, toute dérogation à la Politique d'achat pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure. »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire que ce centre d'usinage soit de marque « Akira Seiki SR3-XP »;

CONSIDÉRANT que la dépense estimée s'élève à environ 75 000 \$;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du RORC (responsable de l'observation des règles contractuelles, Secrétariat général, affaires corporatives et communications);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Riendeau:

- 1° **QU'**un cas de dispense prévu à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* puisse être autorisé;
- 2° **QUE** le directeur général soit autorisé à signer et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

AUTRES POINTS

12-CE-2016-2017

DÉPENSES DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 544,78 \$, pour la période du 14 septembre au 6 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Une personne a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance prend fin. Il est 21h44.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016